INITIALES DU MAIRE
RD
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Assemblée de consultation publique
Tenue le 30 septembre 2019 à 19 :00 heures
À la salle du Conseil municipal
Au 116, rang Saint-Claude à Saint-Bernard-de-Lacolle

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
CONSTRUCTION SUR UN LOT DÉROGATOIRE

Lot 5-160-246, 62, RUE NORMAND

Étaient présents les membres suivants du Comité Consultatif d'Urbanisme

le maire :	M. Robert Duteau
les conseillers suivants:	Denis Robert André Lafrance Daniel Garceau
Les citoyens :	Carmyn Girard Daniel Striletsky Robert Dagenais Léger Côté
Directrice-générale, Secrétaire-trésorière	M. Jocelyne Blanchet
Inspectrice Municipale	Mme Aceel Al-Douri
Absents :	Le citoyen, Yvon Dupuis La citoyenne, Patricia Woods Le citoyen, Jean-Louis Tinant La citoyenne, Martine Sorel

Présentation de la demande par l'inspectrice municipale, Mme Aceel Al-Douri.

La demande de dérogation mineure porte sur l'autorisation de construire un bâtiment principal au 62, rue Normand sur un lot qui ne respecte pas les dispositions du règlement de lotissement;

Lot : 5 160 246 au 62, rue Normand

Le lot en question a été formé suite à un lègue testamentaire ce qui ne lui confère pas les vérifications nécessaires sur la conformité de celui-ci.

Or, dans l'esprit de délivrer un permis de construction pour la reconstruction de la résidence unifamiliale, le lot doit être conforme au règlement de lotissement.

Cependant, comme le lot n'a qu'une superficie de 2 274,2m², il ne peut accueillir le nouveau bâtiment, puisqu'il déroge au règlement de lotissement (Art. 5.4.2) et donc, contreviens au règlement des permis et certificats (Art. 5.3).

Formules Municipales - No 5614-MST

INITIALES DU MAIRE
BD
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle

- Explications et étude de la demande

- La directrice générale, secrétaire-trésorière et l'inspectrice municipale, n'ayant pas droit de vote, sont exclues de la décision.

- Tous les membres votant du Comité sont unanimes à recommander l'émission du permis de construction tel que décrit dans la demande

Robert Duteau
MAIRE

Jocelyne Blanchet
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE